

Conseil communal du 22 septembre 2025

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

2. Démission de Mme Perrine WALLAYS de son mandat de Conseillère communale – Prise d’acte

Le Conseil est invité à prendre acte de la démission présentée par Madame Perrine WALLAYS (MR-Vous) de son mandat de conseillère communale.

3. Démission d’une Conseillère communale – Vérification, validation des pouvoirs, prestation de serment et installation du Conseiller remplaçant

Suite à la démission de Mme Perrine WALLAYS de sa fonction de conseillère communale, il y a lieu de procéder à la vérification des pouvoirs du suppléant de la liste MR-Vous des membres du Conseil communal élus le 13 octobre 2024.

Le 1^{er} suppléant de ladite liste, M. Philippe VANDENHEMEL, qui a obtenu 115 suffrages à l’élection du 13 octobre 2024, ne se trouve dans aucun des cas d’incompatibilité, d’incapacité ou de parenté prévus par les dispositions légales en la matière et se trouve, par conséquent, dans les conditions d’éligibilité requises.

Dès lors, le Conseil est invité à :

- Déclarer validés les pouvoirs de M. Philippe VANDENHEMEL en qualité de conseiller communal effectif ;
- Prendre acte de la prestation de serment de l’intéressé, en conséquence de quoi, il est installé dans ses fonctions de Conseiller communal.

4. Tableau de préséance des membres du Conseil communal - Modification

Suite à la démission de Mme Perrine WALLAYS de sa fonction de conseillère communale, l’assemblée est invitée à arrêter le tableau de préséance des membres du Conseil communal tel que modifié comme suit :

NOM et prénom des Conseillers	Qualité	Date d'ancienneté	Nombre des suffrages obtenus après les élections	Ordre de préséance
VAN HONACKER Patrick	Conseiller sortant	09/01/1971	297	1
SENESAEL Daniel	Bourgmestre sortant	02/01/1983	1 365	2
MARQUETTE Isabelle	Conseillère sortante	04/12/2006	151	3
CAPART Adeline	Conseillère sortante	14/10/2012	476	4
DECONINCK François	Echevin sortant	14/10/2012	338	5
DI LORENZO Frédéric	Echevin sortant	14/10/2018	564	6
VERVAECKE Sophie	Echevine sortante	14/10/2018	428	7
DUBUS Christine	Echevine sortante	14/10/2018	350	8
TRATSAERT Chloé	Conseillère sortante	14/10/2018	178	9
DEMARQUE Eric	-	-	339	10
ROUSSEL Steve	-	-	292	11
HOLLEMAERT Christian	-	-	243	12
GRAULICH Thierry	-	-	211	13
SEYNAVE Virginie	-	-	210	14
VANBOUT Geoffrey	-	-	160	15
MOERMAN Mike	-	-	159	16
VERSCHUREN Evelyne	-	-	156	17
LOMBART Christine	-	-	155	18
LUTUN Florence	-	-	146	19
NYS-GOEMAERE Françoise	-	-	128	20
VANDENHEMEL Philippe	-	-	115	21

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

5. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait à « Enseignement et Culture » – Démission d'un membre suppléant – Remplacement

L'assemblée est invitée à désigner M. Philippe VANDENHEMEL afin d'assurer le remplacement de Mme Perrine WALLAYS en qualité de membre suppléant de ladite commission.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

6. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait à « Jeunesse et Sports » – Démission d'un membre effectif – Remplacement

L'assemblée est invitée à désigner M. Philippe VANDENHEMEL afin d'assurer le remplacement de Mme Perrine WALLAYS en qualité de membre effectif de ladite commission.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

7. Commission ayant dans ses attributions tout ce qui a trait aux « Affaires sociales » – Démission d'un membre effectif – Remplacement

L'assemblée est invitée à désigner M. Philippe VANDENHEMEL afin d'assurer le remplacement de Mme Perrine WALLAYS en qualité de membre effectif de ladite commission.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

8. A.S.B.L. Estaim'Sportifs – Démission d'un membre effectif – Remplacement

L'assemblée est invitée à désigner M. Philippe VANDENHEMEL afin d'assurer le remplacement de Mme Perrine WALLAYS en qualité de de représentant communal à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration de ladite A.S.B.L.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

9. Budget participatif communal – Démission d'un membre du Comité de sélection issu du Conseil communal – Remplacement

L'assemblée est invitée à désigner M. Philippe VANDENHEMEL afin d'assurer le remplacement de Mme Perrine WALLAYS en tant que membre suppléant du Comité de sélection du Budget participatif communal.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

10. SRL Les Heures Claires – Désignation d'un représentant communal au sein du Comité d'attribution en qualité d'observateur – mandature 2024-2030 - Décision

L'assemblée se propose d'approuver la désignation de M. Christian DESCHEEMAER en tant que représentant de la commune d'Estaimpuis qui siègera au Comité d'attribution de la SRL Les Heures Claires en qualité d'observateur.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

11. Rapport de synergies Commune/CPAS pour l'année 2025 - Adoption

L'assemblée se propose d'approuver le rapport de synergies Commune/CPAS pour l'année 2025.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

12. Modifications budgétaires n°2 – Exercice 2025 - Arrêt

L'assemblée est invitée à approuver la modification budgétaire n°2 de 2025 aux exercices ordinaire et extraordinaire comme suit :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	19.884.872,64 €	3.379.347,50 €
Dépenses totales exercice proprement dit	18.755.013,08 €	1.301.185,77 €
Boni / Mali exercice proprement dit	1.129.859,56 €	2.078.161,73 €
Recettes exercices antérieurs	1.618.676,83 €	4.953.082,93 €
Dépenses exercices antérieurs	133.388,20 €	9.783.839,95 €
Prélèvements en recettes	0,00 €	2.996.292,49 €
Prélèvements en dépenses	2.403.861,24 €	243.697,20 €
Recettes globales	21.503.549,47 €	11.328.722,92 €
Dépenses globales	21.292.262,52 €	11.328.722,92 €
Boni / Mali global	211.286,95 €	0,00 €

2. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	836.298,80 €	
Fabriques d'église		
Fabrique d'église protestante de Tournai	1.755,00 €	
Participation aux frais des F.E.	35.000 €	
Zone de Police	1.108.582,13 €	
Zone de Secours	316.036,01 €	Budget non voté

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

13. Modification budgétaire n°1 – Exercice 2025 – Etablissement cultuel Saint-Amand de Néchin – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 28 août 2025 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel Saint-Amand (Néchin) arrête la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2025 comme suit :

	Fabrique d'église	Approbation communale
Recettes ordinaires totales	€ 12.762,62	€ 12.762,62
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes extraordinaires totales	€ 15.713,19	€ 15.713,19
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	€ 0,00	€ 0,00
- dont un boni présumé de l'exercice précédent :	€ 15.713,19	€ 15.713,19
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	€ 6.770,00	€ 6.770,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	€ 17.706,37	€ 17.706,37
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	€ 98,91	€ 98,91
- dont un déficit présumé de l'exercice précédent de :	€ 0,00	€ 0,00
Recettes totales	€ 28.475,81	€ 28.475,81
Dépenses totales	€ 24.575,28	€ 24.575,28
Résultat comptable	€ 3.900,53	€ 3.900,53

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

14. Budget 2026 – Eglise protestante unie de Belgique Tournai – Estaimpuis (EPUB) – Approbation

L'assemblée se propose d'approuver la délibération du 06 juin 2025 par laquelle le Conseil de fabrique de l'établissement cultuel protestant EPUB de Tournai arrête le budget pour l'exercice 2026 comme suit :

Recettes ordinaires totales (chapitre I)	25.556,69 €
<i>dont le supplément ordinaire (art. R15)</i>	22.106,69 €
Recettes extraordinaires totales (chapitre II)	1.753,31 €
<i>dont l'excédent présumé de l'exercice en cours (art. R18)</i>	1.753,31 €
TOTAL - RECETTES	27.310,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre I)	10.480,00 €
Dépenses ordinaires (chapitre II-I)	16.830,00 €
Dépenses extraordinaires (chapitre II-II)	0,00 €
<i>dont le déficit présumé de l'exercice en cours (art. D47)</i>	0,00 €
TOTAL - DÉPENSES	27.310,00 €
RÉSULTAT	0,00 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

15. Complément dotation communale extraordinaire à la zone de police pluri-communale du Val d'Escaut – Exercice 2025 – Caméras ANPR

L'assemblée est invitée à approuver la dotation complémentaire de la commune d'Estaimpuis à la zone de police pluri-communale du Val de l'Escaut pour l'exercice 2025 relative au financement du réseau de caméras ANPR dont le montant est fixé à 16.646,20 € TVAC auquel s'ajoutent des frais de maintenance annuels d'un montant minimal estimé à 6.210,27 € TVAC/an.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

16. Dotation communale extraordinaire à la zone de secours de Wallonie picarde – Exercice 2025 – Décision

L'assemblée est invitée à fixer la contribution financière de la commune d'Estaimpuis dans le fonctionnement de la zone de secours de Wallonie picarde au montant de 306.036,01 € pour l'exercice 2025. A défaut d'accord sur ce montant, établi sur base d'une clé de répartition acceptée par l'ensemble des communes de la zone, il reviendra à M. le Gouverneur de province de fixer la dotation communale.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

17. EthiasCo SRL – Assemblée générale – Désignation d’un représentant communal – Ratification

L’assemblée est invitée à ratifier la délibération du Collège communal du 14 mai 2025 désignant Mme Sophie VERVAECKE pour représenter la commune d’Estaimpuis à l’ensemble des assemblées générales tant ordinaires qu’extraordinaires de la société coopérative EthiasCo jusqu’à la fin de la présente mandature et lui donnant tous pouvoirs pour participer aux discussions et aux votes sur les divers points mentionnés à l’ordre du jour et pour signer tous les actes et procès-verbaux et en général accomplir toutes les formalités, dans le respect des dispositions du CDLD et des statuts d’EthiasCo.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

18. Ecole de Néchin – Achat d’un tableau interactif – Ratification

L’assemblée est invitée à ratifier la délibération du Collège communal du 29 août 2025 approuvant l’acquisition d’un écran interactif Clevertouch de 75" pour l’école de Néchin via le marché public de l’école numérique du SPW EN22-26 et la firme ESI Informatique pour un montant de 2.480,50 € TVAC.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

19. Comptabilité communale – Procès-verbal de situation de caisse du 30.6.25 – Visa

L'assemblée se propose de viser le procès-verbal de la vérification de la caisse communale établie au 30 juin 2025 laissant apparaître les montants suivants :

- Compte courant Belfius : 5.588,70 €
- Compte courant ING : 136.395,74 €
- Compte courant BNP Paribas : 2.648,31 €
- Compte Terminal 9719 : 659,9 €
- Belfius Tre@sury + : 685.000 €
- Belfius Tre@sury Spécial : 0,00 €
- CPH Business : 357,78 €
- Dossier titres : 0,00 €
- Fidelity 6 mois : 0,00 €
- Compte à terme : 1.100.000 €
- Compte à terme ING : 4.050.000 €
- Avoir justifié : 5.980.650,43 €

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

20. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Rue Moulin Masure – Rappel priorité de droite et zone d'évitement striée – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver le placement d'un signal B17, éventuellement rappelé au sol, afin de rappeler la priorité de droite à Estaimpuis, rue du Moulin Masure, juste avant son carrefour avec la rue Traversière (venant de la rue du Stade). Par ailleurs, les membres se proposent d'approuver l'établissement à Estaimpuis, dans la rue du Moulin Masure, d'une zone d'évitement striée de forme trapézoïdale de 5 mètres de longueur et réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3,50 mètres du côté opposé, juste avant le poteau d'éclairage n° 301/01346 (venant de la rue Jean Lefebvre).

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

21. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Boulevard des Déportés – Stationnement partiel sur la chaussée et sur le trottoir – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver l'organisation du stationnement à Estaimpuis – Boulevard des Déportés, en partie sur le trottoir et en partie sur la chaussée, le long du pignon du n° 8 de la Place d'Estaimpuis sur une distance de 12 mètres (dans le respect du maintien d'un cheminement piéton d'au moins 1,50 mètre du côté extérieur de la voie publique). Cette mesure sera matérialisée par les marques au sol appropriées.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

22. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Rue de Mouscron – 1. Rond-point avec sens giratoire prioritaire – 2. Réserve de la circulation – 3. Réserve de stationnement – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver à Estaimpuis, Rue de Mouscron :

1. l'instauration dans le rond-point d'un sens giratoire à sa jonction avec les rues de Menin et du Gauquier (côté Français). Cette mesure sera matérialisée par des signaux D5, B1 et les marques au sol appropriées ;
2. la réserve de la circulation aux piétons et aux cyclistes sur la partie de la voie publique en saillie existant du côté pair, entre la rue de la Gare et le n°38. Cette mesure sera matérialisée par des signaux F99a et F101a ;
3. la réserve de stationnement aux bus scolaires, de 7h00 à 18h00 dans la partie du rond-point visé au point 1, du côté pair, entre le n°38 et la rue de Menin. Cette mesure sera matérialisée par un signal E9d, complété par un panneau additionnel reprenant les mentions « BUS SCOLAIRES », « DE 7H00 A 18H00 » et flèche montante « 15m ».

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

23. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Leers-Nord, Chemin Mitoyen – Division axiale – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver l'établissement à Estaimpuis, section Leers-Nord, Chemin Mitoyen, de deux zones d'évitement striées de forme trapézoïdale, disposées en vis-à-vis, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3,50 mètres, d'une longueur de 5 mètres, entre les n° 56 et n° 52, avec priorité de passage vers la rue du Rieu. Cette mesure sera matérialisée par les marques parallèles obliques de couleur blanche prévues à l'article 77.4. de l'A.R. du 1er décembre 1975.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

24. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Leers-Nord, Chemin Mitoyen – Zones d'évitement striées – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver la division de la chaussée en deux bandes de circulation, le long du n° 52 à Estaimpuis, section Leers-Nord, Chemin Mitoyen. Cette mesure sera matérialisée par le tracé d'une ligne blanche continue et discontinue.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

25. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Leers-Nord, Chemin Mitoyen – Installation d'un coussin – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver l'installation d'un coussin au droit du rétrécissement et suivant la décision prise en cette séance relative à l'établissement, à Estaimpuis, section Leers-Nord, Chemin Mitoyen, de deux zones d'évitement striées de forme trapézoïdale, disposées en vis-à-vis, réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3,50 mètres, d'une longueur de 5 mètres, entre les n° 56 et n° 52, avec priorité de passage vers la rue du Rieu.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

26. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Néchin, rue du Patronage – Stationnement interdit – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver l'interdiction de stationnement du côté de l'église de Néchin, de l'opposé du n° 4 (non inclus) à l'opposé du n° 2 (inclus). Cette mesure sera matérialisée par des signaux E1 complétés des flèches de début et de fin de réglementation.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

27. Règlement complémentaire sur le roulage – Estaimpuis – Section Néchin, angle formé par la rue du Patronage et la drève de Néchin – Stationnement réservé aux voitures – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver la réservation du stationnement aux voitures, voitures mixtes, minibus et motocyclettes, à ESTAIMPUIS – section Néchin, sur les esplanades situées aux abords du cimetière. Cette mesure sera matérialisée par le placement de signaux à validité zonale d'entrée et de sortie reprenant le signal E9b.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

28. Elaboration d'un Schéma de Développement Communal (SDC) – Décision de principe et approbation des conditions et du mode de passation pour la réalisation d'un marché de services

L'assemblée est invitée à approuver le lancement de la procédure visant à élaborer un Schéma de Développement Communal. Le Collège sera chargé de réaliser un cahier des charges en vue de désigner un bureau agréé pour l'élaboration dudit SDC ainsi que de solliciter la subvention maximale de 75%, plafonnée à 75.000,00 € dans le cadre de cette désignation.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

29. Logements tremplin sis rue de la Verte Plaine à 7730 Estaimpuis – Mandat de gestion à l'ASBL Mouscron-logement AIS – Approbation

L'assemblée se propose de mandater l'agence immobilière sociale « ASBL Mouscron-logement AIS » afin de gérer et administrer, au nom de la commune d'Estaimpuis, les 10 logements tremplin sis rue de la Verte Plaine à Estaimpuis et d'approuver, dans ce cadre, les mandats de gestion ad hoc.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

30. Police de roulage – Règlement complémentaire communal – Estaimpuis, rue des Résistants 3 – Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées

L'assemblée est invitée à approuver la création, à la rue des Résistants à Estaimpuis, face au n°3, d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec panneaux additionnels reprenant le logo handicapé et flèche montante « 6 m ». L'emplacement sera par ailleurs délimité au sol par des lignes blanches avec reproduction du sigle.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

31. Police de roulage – Règlement complémentaire communal – Leers-Nord, rue Nouvelle 38 – Création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées

L'assemblée est invitée à approuver la création, à la rue Nouvelle à Leers-Nord, face au n°38, d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées. Cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9a avec panneaux additionnels reprenant le logo handicapé et flèche montante « 6 m ». L'emplacement sera par ailleurs délimité au sol par des lignes blanches avec reproduction du sigle.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

32. Contrat de rivière Escaut-Lys – Protocole d'accord 2026-2028 – Approbation

L'assemblée est invitée à approuver le nouveau protocole d'accord avec le Contrat de rivière Escaut-Lys s'étendant sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 ainsi que la participation de la commune au fonctionnement dudit contrat de rivière au montant de 2.679,68 € par an.

	présents	oui	non	abstentions
P.S./L.B.				
Les Engagés				
MR-Vous				
Ouverture				
TOTAL				

Séance de questions-réponses

(Art. 77 du ROI : Le nombre maximal de questions orales est limité à une par conseiller et par séance)

H U I S C L O S

33. Personnel statutaire – Démission – Admission à la pension

34. Personnel enseignant – Ratification des délibérations du Collège communal

Bonne séance,
Frédéric DI LORENZO
Bourgmestre